PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2021

L’an deux mille vingt et un, le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Trôo, légalement convoqué, s’est assemblé à la salle communale, sans présence de public compte tenu de la crise sanitaire, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc NEXON, maire.

Présents : M. Jean-Luc NEXON, Maire,

M. Alain DENIAU, M. Alain GATIEN, M. Sébastien GATELLET, adjoints

Mme Dominique CALEGARI-JEHL, Mme Nicole FAGU, Mme Pascale GARNIER, M. Alexandre RADET, M. Sylvain RENARD,

M. Léo VIVET

Absente excusée : Mme Marie-Paule DEBOUT (ayant donné pouvoir à M. Alain DENIAU)

###### Secrétaire de séance : M. Sébastien GATELLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Février 2021

#### ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

1. Nomination d’un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2021
3. Chaufferie bois mairie salle communale
4. Mise à disposition d’un local pour un commerce de proximité
5. Remplacement IPN Grotte Pétrifiante
6. Demandes de subventions
7. Questions et informations diverses

*Compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19, la séance s’est tenue sans public.*

1. ***Nomination d’un secrétaire de séance***

M. Sébastien GATELLET est nommé secrétaire de séance.

1. ***Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2021***

Le procès-verbal n’appelant aucune observation est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

***3) Chaufferie bois mairie salle communale***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises est prêt pour le marché à procédure adaptée pour l’installation d’une chaufferie bois mairie et salle communale.

Le montant des travaux est estimé à 88 800 € HT. Les honoraires du maître d’œuvre s’élèvent à 8 436 euros TTC (7 030 euros HT).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les différentes subventions accordées pour ce projet : 24 000 € de dotation de solidarité rurale du Conseil Départemental, 18 941 euros de la Région, 13 702 euros de l’ADEME, et 7 541 euros de DETR (dotation équipement des territoires ruraux), soit un total de subventions de 64 184 euros ; ce qui représente un taux de subventions de 67% sur ce projet. A cela il faut ajouter le coût du profil acheteur d’un montant de 120 € TTC pour la publication du marché par voie dématérialisée (SYNAPSE).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour lancer le projet et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l’un de ses adjoints, à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce marché à procédure adaptée.***

**4) Mise à disposition d’un local pour un commerce de proximité**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’une opportunité de boutique de boulangerie-pâtisserie est à saisir pour la commune de Trôo.

Il est proposé de mettre à disposition le hall d’accueil de la Grotte Pétrifiante.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés -- donne son accord pour la mise à disposition du hall d’accueil de la Grotte Pétrifiante, avec un minimum d’une année***

***- fixe le prix de la location à 100 euros par mois***

***- fixe le montant des provisions pour charges mensuelles à 50 euros (électricité, eau et assainissement, abonnement et consommation) ;***

***- autorise Monsieur le Maire ou à défaut l’un de ses adjoints à signer le contrat de location ainsi que tout document relatif à la bonne exécution de cette affaire***

***5) Remplacement IPN Grotte Pétrifiante***

M. Alain DENIAU informe le Conseil Municipal que, suite au défrichage du dessus de la Grotte Pétrifiante, il s’est avéré que la poutre IPN est en mauvais état.

Un devis de l’entreprise CATROUX de Sougé s’élève à 2 077.20 euros TTC.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés de faire réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l’un de ses adjoints, à signer le devis correspondant.***

***6) Demandes de subventions***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs demandes de subventions :

*a) Amicale Sapeurs-Pompiers de Sougé* :

L’amicale souhaite pouvoir mettre en œuvre un projet qui lui tient particulièrement à cœur qui est le recrutement de personnel afin de permettre un meilleur fonctionnement de la caserne. Pour cela, il est nécessaire de rendre celle-ci plus visible (acheter une ou des pancartes afin de mieux la repérer, environ 150 euros) ainsi que d’acheter une banderole de recrutement (entre 130 et 200 euros).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide d’octroyer la somme de 50 euros.***

*b) Association des conciliateurs de justice :*

Les conciliateurs de justice exercent une mission bénévole et totalement gratuite auprès de nos administrés. Le conciliateur de justice est un artisan de paix, qui intervient à la demande du juge, des maires, des forces de police ou de gendarmerie, mais le plus souvent à la demande des justiciables pour éviter que les différents de tous ordres entre particuliers, particuliers et professionnels ou particuliers et organismes se terminent devant les tribunaux. Cela concerne des dossiers pouvant être résolus dans le cadre de la conciliation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés, d’octroyer une subvention d’un montant de 50 euros.***

*c) CFA MFR SORIGNY :*

*Alain GATIEN intéressé par l’affaire n’a pas pris part à la délibération*  Le centre de formation d’apprentis, membre du réseau régional des maisons familiales rurales, accueille près de 350 apprenants en formation par alternance à partir de 15 ans, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. La volonté des parents et professionnels du Conseil d’Administration, tous bénévoles, s’oriente vers l’amélioration constante de leur structure. Les investissements en matériels pédagogiques sont nombreux et nécessaires afin d’adapter le centre de formation à l’évolution technologique des métiers de la maintenance automobile et des matériels.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés, d’octroyer la somme de 80 euros.***

*d) Office municipal des Sports 2020-2021 de Montoire :*

Demande aide financière pour 8 jeunes licenciés habitant la commune de Trôo, 35 euros par enfant

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés, d’octroyer la somme de 35 euros par enfant.***

*e) Souvenir Français :*

Les seuls revenus du comité sont les cotisations des adhérents et les quêtes du 1er novembre faites aux portes des cimetières et des églises. Sans l’aide des communes du canton, il serait difficile de remplir leur mission qui est l’entretien et la réfection des tombes de nos soldats morts pour la France, ainsi que celui des monuments aux Morts, apporter une aide financière pour des voyages pédagogiques à des élèves, afin de perpétrer le devoir de souvenir auprès de la jeunesse.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés, d’octroyer la somme de 50 euros.***

***7) Questions et informations diverses***

a) Commission voirie à prévoir : lundi 8 mars à 18h15 ;

b) Panneaux entrées village : décision commission communication ;

c) Sécurisation des piétons carrefour Sainte Catherine : panneaux « attention piétons » ;

d) Courrier de notre avocat affaire commune de Trôo / SIAEP-Lyonnaise des Eaux : proposition de se désister de l’incident pour cause d’incompétence, suite à distinction entre contrat d’assurance droit privé ou de droit public. Demande avis signification du courrier auprès de notre assurance MGA de Montoire, attente réponse ;

e) Commission homologation Petites Cités de Caractère passage avant l’été : courriers aux administrés

f) Jardin des Caforts : rencontre avec Roc Confortation pour l’amélioration visuelle de la paroi rocheuse chez Monsieur et Madame DALLE, 31 rue Haute : affaire à suivre ;

g) Vaccination COVID 19 :

h) Clémence CHEREAU :

i) Réfection Puits qui Parle : faire une consolidation pour empêcher l’aggravation, puis prévoir restauration avec subvention de la DRAC ;

j) Fenêtre/porte Trôo Tourisme : suite à visite de l’ABF, refaire les devis ;

k) Point de tri verre et papier : de nouveau un dépotoir ;

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10 ;*

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |